

Centre éducatif fermé à Riocreux : Les Fogières réticentes

Nous ne nous opposons pas par principe à la structure CEF, mais sa proximité nous inquiète.

Nous avons été informés seulement en décembre 2020 de ce projet porté depuis fin 2019 par La Sauvegarde42. Nous avons participé aux réunions publiques d'information des 4 et 15 janvier 2021 organisées par la Sauvegarde42 et la PJJ.

Interrogatifs sur une éventuelle remise en question de notre projet de prise en charge des jeunes qui nous sont confiés, nous avons questionné par écrit le Conseil Départemental.

Nous avons rencontré la Sauvegarde puis la PJJ pour leur faire part de notre mission et de nos craintes. En effet, le projet des Fogières a toujours été, depuis 40 ans, un projet d'insertion d'une petite structure intégrée dans un milieu de vie, et pour les enfants, un lieu apaisant et contenant pour les aider à grandir et se construire. Avant l'installation à La Combe, les voisins, la municipalité et l'école avaient été rencontrés pour expliquer les troubles psychopathologiques des enfants à accueillir, le travail et ses modalités. Le souci permanent d'associer le voisinage était et reste grand. Nous avons réussi à travailler avec les habitants riverains, qui ont collaboré et accueilli les enfants (aide aux devoirs, ateliers créatifs, famille amie, partage de moments festifs...). L'établissement accueille 28 enfants et la durée moyenne de leur séjour est de 6 ans; souvent reconnus par les voisins qui les croisent dans le hameau, les enfants bénéficient ainsi de plus de sécurité.

Plus largement, l'intégration sociale que nous recherchons est favorisée par les relations des enfants, des personnels salariés et bénévoles, avec les écoles, les services de santé, les clubs sportifs ou culturels, les commerces, mais aussi les services de secours et de gendarmerie. D'autant plus favorisée que ces structures accueillantes font preuve de bienveillance et de tolérance.

Nous craignons que le travail relationnel vers l'enfant ne puisse plus se mener avec toute la vigilance nécessaire, dans un environnement fragilisé par la cohabitation de deux structures d'accueil : une concentration qui peut mettre à mal le travail des éducateurs et la tolérance des riverains.

Les dialogues engagés n'ont pas dissipé nos craintes.

le Conseil d'Administration, le 27 février 2021